

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_071

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
19 + 3 pouvoirs

Date de publication : 16 septembre 2022

Le 15 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 septembre 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT, M. BILLET, Mme BIOT-FLORIMOND, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE, M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, Mme GERMAIN, M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. TIRARD (pouvoir donné à M. PARIGOT), Mme ÉTIENNE (pouvoir donné à Mme SEUVRE), Mme ROUSSEAU (pouvoir donné à Mme COUDERT),

ÉTAIENT ABSENTS : Mme GROENTZINGER, M. CAMPOS, M. LECOMPTE, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme GERMAIN et M. LANGLOIS ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

CONVENTION – PROJET D'UNE CASERNE GENDARMERIE

Visas :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande émise par la Gendarmerie Nationale,

Vu les délibérations du Conseil Municipal relatives à l'installation de la nouvelle gendarmerie et notamment la délibération 2017_12, 2017_95 et 2019_72 ;

Vu le Projet de convention quadripartite ;

Exposé des motifs :

CONSIDERANT la demande des services de la Gendarmerie Nationale ;

CONSIDERANT que la convention porte sur les conditions et de financement de locaux

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit autoriser l'établissement de ces servitudes ;

CONSIDERANT que le projet de convention associe la commune de SAINT FLORENTIN, le Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Yonne, doit être soumis au Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **SOUSCRIT** aux clauses réunies dans le Projet ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes correspondants.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 16 septembre 2022
Le Maire, Yves DELOT,

